

**CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**

NUMÉRO DOSSIER :

**Le dossier de demande de remboursement doit être déposé dans une antenne de la Région Réunion dans un délai d'UN MOIS SUIVANT LA DATE DE RETOUR EN METROPOLE. Les dossiers incomplets ou envoyés par voie postale ou au-delà du délai d'un mois feront l'objet d'un rejet pur et simple et sans possibilité de régularisation**

**Il est impératif de prendre connaissance des règles relatives à la demande de remboursement figurant de la page 3 à 5 du dossier. En effet les dossiers qui ne seraient pas conformes à la procédure (dossiers incomplets, non respect du délai de dépôt de demande, envoi par voie postale) seront rejetés.**

**L'AIDE AU REMBOURSEMENT DU BILLET DE RESSOURCEMENT ETUDIANT POUR LES VOYAGES DEPUIS L'ETRANGER N'EST ATTRIBUEE QUE POUR LE TRAJET METROPOLE/REUNION/METROPOLE**

1. IDENTITÉ

**LIEU DE DÉPÔT DE DOSSIER À COCHER :**

(Antennes de Région)

- NORD (Pyramide)  SAINT-PAUL  EST  SAINT-PIERRE  LE PORT  LE TAMPON  SAINT-JOSEPH  
 CPOI SUD  SAINT PHILIPPE  LES AVIRONS

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... à .....

Nom de naissance : .....

Si enfant mineur ou adulte sous tutelle/curatelle, préciser l'identité du représentant légal:

Nom : ..... Prénom(s) : ..... Date de naissance : .....

2. INFORMATIONS PERSONNELLES

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Numéro de téléphone portable : ..... Numéro de téléphone fixe : .....

Adresse de messagerie : .....@.....

Numéro de carte nationale d'identité : ..... ou de Passeport : .....

3. SITUATION (POUR LES ADULTES)

**A REMPLIR OBLIGATOIREMENT A CERTIFIER ET A SIGNER CI-DESSOUS**

Situation de famille du voyageur :  Marié  Célibataire  Divorcé  Veuf  Pacsé  Enfant mineur

Nombre d'enfant(s) à charge : ..... **Activité** :  Étudiant  Apprenti  Lycéen **Motif** :  Ressourcement  Stage

Si Étudiant :  Boursier du CROUS  Boursier de la Région  Bénéficiaire de l'Allocation de Mobilité Spécifique  Boursier du Département

Revenu fiscal de référence 2020 : ..... €

**Je m'engage également à transmettre le(s) document(s) complémentaire(s) demandé(s) dans le cadre de l'instruction de ma demande.**

**Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués dans les rubriques ci-dessus concernant mon identité, mes coordonnées et ma situation personnelle.**

J'accepte de recevoir de la Région Réunion des SMS et des mails d'enquêtes et d'information sur le dispositif de la Continuité Territoriale.

OUI

NON

**Date et signature obligatoires du demandeur (ou du chef de foyer fiscal)**

## ATTESTATION DE NON SOLLICITATION D'UN AUTRE

### DISPOSITIF D'AIDE AU VOYAGE

#### (LADOM , MAIRIE ET AUTRE ADMINISTRATION)

Je soussigné(e).....

*Nom(s), Prénom(s)*

demeurant.....

*Adresse complète*

garant de (si le demandeur est mineur ou adulte sous tutelle/curatelle).....

*Nom(s), Prénom(s)*

#### Atteste sur l'honneur :

- de l'exactitude des renseignements fournis pour la présente demande ;
- que le demandeur est rattaché au foyer fiscal de l'avis d'imposition ou de non imposition ci-joint ;
- n'avoir bénéficié ou sollicité aucune « aide au transport aérien » auprès d'un autre organisme public pour le même vol ;

et

#### M'engage

- à fournir toutes les justificatifs nécessaires à l'instruction de la présente demande;
- à me soumettre à tout contrôle effectué par la Région Réunion ;
- à déposer le dossier de demande de remboursement dans un **délai d'un mois suivant mon retour en Métropole** dans une antenne de la Région Réunion **(aucun dossier ne sera pris en compte au-delà de ce délai d'un mois sous peine de déchéance de son droit au bénéfice de l'aide au Ressourcement Etudiant**
- à rembourser à la Région Réunion les sommes indûment perçues en cas d'inéligibilité suite à un contrôle à posteriori.
- à rembourser à la Région Réunion dans un délai maximum d'un mois le montant de l'aide régionale en cas de constat de cumul (sur un même vol ou sur la même année civile) avec l'aide de continuité territoriale de LADOM.

**Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide au Ressourcement des Etudiants attribuée par la Région Réunion,**

Fait à ....., le .....

**Signature obligatoire**

Vu la délibération de la Commission Permanente de la Région Réunion relative au dispositif de **RESSOURCEMENT DES ETUDIANTS REUNIONNAIS**;

**CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES DEMANDES**

**1. Un dossier COMPLET comprenant :**

1. **Pour le voyageur, la Carte Nationale d'Identité européenne ou Passeport d'un pays de l'Union Européenne** en cours de validité à la date de l'instruction.

2. **Pour le chef du foyer fiscal, la Carte Nationale d'Identité ou Passeport** en cours de validité.

*NB : Le titre de séjour (en plus de la carte nationale d'identité ou du passeport) sera demandé pour les étrangers.*

3. **Avis d'imposition/non-imposition primitif 2021 sur les revenus 2020 en intégralité sur lequel est rattaché le voyageur.**

*NB : Les duplicata, rectificatif, restitution, correctif, dégrèvements ne seront acceptés que sous réserve de vérification par la Région Réunion auprès des services des impôts. Dans le cas où l'avis d'imposition comporte un cas particulier, un document justificatif couvrant la période d'imposition 2020 sera demandé. **Les déclarations effectuées par les contribuables ne peuvent pas servir de preuve.***



**ATTENTION : Dans le cas où vous bénéficiez de part(s) supplémentaire(s) sur votre avis d'imposition, un document justifiant le cas particulier couvrant l'année 2020 vous sera demandé. Pour les mesures spécifiques et dérogatoires : voir fiches complémentaires d'informations**

4. **Livret(s) de famille** en totalité faisant apparaître les enfants rattachés ou copies intégrales d'extrait de naissance.

*Le jugement d'adoption ou le jugement de tutelle/curatelle sera demandé dans certains cas.*

*La déclaration de revenus 2019 sera demandée dans certains cas pour vérifier la cohérence des informations sur l'avis d'imposition.*

5. Attestation de PACS (si vous êtes PACSÉ).

6. L'Etudiant dont les parents sont divorcés (situation officialisée par un jugement) ou rattaché à deux foyers fiscaux différents disposera du choix de faire valoir les revenus du foyer fiscal de son choix.

7. Justificatif de domicile de La Réunion de moins de 6 mois faisant apparaître le nom et le prénom du voyageur (ou de l'hébergeur).

> facture EDF, eau, téléphone fixe ou portable, quittance de loyer, contrat de bail de moins d'un mois, assurance habitation, ou à défaut un certificat de résidence établi par la mairie de la commune de résidence.

*NB : Les lettres de rappel, relances, factures de résiliation, mise en demeure, clôture de compte ne sont pas recevables.*

*En cas de situation d'hébergement :*

> joindre également une attestation sur l'honneur de l'hébergeur (imprimé joint en page 7) et une copie de sa pièce d'identité en cours de validité en plus du justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeur.

*NB : L'acte de mariage ou le certificat de PACS sera demandé dans certains cas.*

8. Attestation de non sollicitation d'un autre dispositif d'aide au voyage (Imprimé joint en page 2).

9. Procuration renseignée ( imprimé joint en page 9).

10. Justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement de la Métropole, d'Europe, du Québec ou d'un autre pays d'accueil.

11. Justificatif d'assiduité (Relevé de notes ou Attestation de présence ou Bilan intermédiaire ou Attestation de passage en année supérieure ou tout autre document jugé recevable par le service de la mobilité).

12. Justificatif de l'obtention du Baccalauréat ou de réalisation des études secondaires à la Réunion à minima en classes 1ère et Terminale ou des études en classe de 3ème à la Réunion pour les lycéens en mobilité.

13. Pour les apprentis ( alternants apprentis), la copie de leur contrat d'apprentissage mentionnant le statut de l'apprenant, la durée de la formation et du contrat.

14. Facture du billet d'avion cachetée et signée par l'agence de voyage ou la compagnie aérienne au nom du voyageur (ou du chef de foyer fiscal) précisant les dates et classes de vols, l'itinéraire de vol, le prix du billet, mode de paiement.

*NB : En cas de modification de vol, la facture modifiée sera demandée. La facture relative au billet ALLER RETOUR (AR) doit obligatoirement être établie au nom du voyageur (ou du chef de foyer fiscal). En cas de voyageurs multiples sur une même facture, le prix détaillé du billet d'avion par voyageur doit apparaître sur la facture*

15. Le justificatif de vol : Cartes d'embarquement ou une attestation de voyage délivrée par la compagnie aérienne

16. Le justificatif du paiement du billet Aller / Retour :

=> En cas de paiement en CB: relevé de carte ou de compte dont le titulaire est soit le voyageur soit le mandataire ou un membre de la famille proche.

=> En cas de paiement par chèque: copie du chèque et justificatif du débit, en cas de paiement en espèces : production d'un reçu dudit paiement.

=> En cas d'achat sur Internet, le relevé de compte bancaire établissant la réalité de la dépense devra en outre être produit.

17. Le Relevé d'Identité Bancaire au nom du voyageur (ou du chef de foyer fiscal) sur lequel sera versé le montant de l'aide. En cas d'union sous le régime de la "séparation de biens" les conjoints doivent fournir un RIB de compte joint ou fournir chacun son RIB individuel.

## **2. Conditions de dépôt du dossier et délai applicable.**

◆ **Le dossier complet, devra être déposé à l'Hôtel de la Région ou dans une de ses antennes dans un délai IMPÉRATIF D'UN MOIS MAXIMUM suivant la date de retour en Métropole.**

◆ **Le mandataire doit IMPÉRATIVEMENT se rendre à l'hôtel de la Région Réunion ou dans une de ses antennes avec le dossier complet.**

◆ **Les pièces du dossier peuvent être à titre exceptionnel transmises en format scanné au mandataire. Les copies papier peuvent être exceptionnellement transmises en format scanné par mail au mandataire.**

◆ **Les copies papier des originaux à fournir doivent être lisibles, complètes et au format A4.**

**Les originaux des pièces justificatives demandées doivent être produites lors de l'instruction du dossier de demande.**

**ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS, LES DOSSIERS ARRIVÉS HORS DÉLAI ET LES DOSSIERS ENVOYÉS PAR VOIE POSTALE SERONT REJETÉS.**

## **CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF REGIONAL DE RESSOURCEMENT ETUDIANT**

### **1. CONDITIONS RELATIVES À LA SITUATION DU DEMANDEUR**

◆ L'aide est attribuée si vous avez le statut d'étudiant de lycéen ou d'apprenti(alternant apprenti).

◆ L'aide est attribuée si vous avez votre résidence permanente (résidence principale) à La Réunion.

◆ L'aide est attribuée si votre avis d'imposition est domicilié à La Réunion (avis d'imposition **2021** sur les revenus 2020 – domiciliation fiscale et centre des finances à La Réunion).

◆ L'aide est attribuée lorsque vous ne pouvez pas justifier de votre lien fiscal avec la Réunion si votre parent a un foyer fiscal à la réunion (avis d'imposition **2021** sur les revenus 2020 – domiciliation fiscale et centre des finances à La Réunion).

◆ L'aide est attribuée en fonction du montant des revenus figurant sur l'avis d'imposition **2021** (revenus 2020) du chef de foyer fiscal ou sur celui du demandeur.

◆ Les enfants rattachés à l'avis d'imposition et présents sur le livret de famille sont éligibles au dispositif.

## **2. CONDITIONS RELATIVES AU VOYAGE FAISANT L'OBJET DE L'AIDE INDIVIDUELLE ALLOUÉE AU TITRE DE CE DISPOSITIF DEROGATOIRE:**

- ◆ L'aide n'est attribuée que pour **UN SEUL** voyage **ALLER/RETOUR**, au départ, soit d'une ville de France Métropolitaine, soit d'un pays étranger, à destination de La Réunion par vol direct (y compris le trajet Métropole/Réunion), et **FAISANT L'OBJET D'UN SEUL BILLET, acheté entre le 29 avril et le 29 juin 2022 et un retour en Métropole dans la limite calendaire du 31 décembre 2022.**

Le détail du billet doit apparaître sur une seule et même facture. Le billet peut être modifiable

- ◆ **Le titre de transport doit être payé par le mandataire pour le compte du voyageur ou par le voyageur.**

- ◆ Le voyage doit être effectué en classe économique sauf dans les cas ci-dessous (les passagers peuvent bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure) :

1. *Personne porteuse de handicap et son accompagnateur*
2. *Femme enceinte*

En cas de sur-classement par la compagnie lors d'un vol, le bénéficiaire devra fournir une attestation précisant que le sur-classement s'est fait à la demande de la compagnie.

- ◆ En cas de transit, le délai entre le départ de France métropolitaine et l'arrivée à La Réunion ne doit pas excéder 24 heures et le délai entre le départ de La Réunion et l'arrivée en France métropolitaine ne doit pas excéder 24 heures. Le détail du vol doit apparaître sur une seule et même facture.
- ◆ Toutes les réductions liées à des billets "Prime", "Gratuité Partielle", miles, points de fidélité euros, sont exclues de l'application de l'aide au Ressourcement Etudiant .

### **L'AIDE INDIVIDUELLE ALLOUÉE AU TITRE DU DISPOSITIF RESSOURCEMENT ETUDIANT**

#### **En ce qui concerne le montant de l'aide.**

- ◆ Si le montant des revenus du demandeur ou du foyer fiscal à La Réunion est **inférieur ou égal à 65 000€** (selon le Revenu Fiscal de Référence de l'avis d'imposition **2021** sur les revenus **2020**), le montant de l'aide est d'une valeur de **800€ maximum.**
- ◆ Si le montant des revenus du demandeur ou du foyer fiscal à La Réunion est **supérieur à 65 000€ et inférieur ou égal à 105 000€**, (selon le Revenu Fiscal de Référence de l'avis d'imposition **2021** sur les revenus **2020**), le montant de l'aide est d'une valeur de **400€ maximum.**
- ◆ Le montant de l'aide **ne peut en aucun cas dépasser le prix du billet d'avion T.T.C.**  
Sur un même vol, l'aide est cumulable avec les chèques vacances et autres aides de comité d'entreprise

#### **En ce qui concerne le bénéficiaire de l'aide.**

L'aide est attribuée à titre individuel aux personnes éligibles.

#### **Rappel du principe de non cumul de l'aide.**

=> sur un même vol : l'aide n'est pas cumulable avec le Passeport Mobilité Études pris en charge à 50 % et 100%, le Passeport Mobilité Formation Professionnelle, les aides de l'ORESSSE ou toute autre aide publique au transport aérien ne faisant pas l'objet d'un partenariat avec la Région Réunion.

=> sur le même vol et dans la même année : l'aide n'est pas cumulable avec le bon de continuité de l'État délivré par LADOM.

## CONTRÔLES

Des contrôles a posteriori des dossiers seront effectués et un remboursement vous sera demandé en cas d'inéligibilité.



Quiconque aurait fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans le formulaire ou des pièces justificatives falsifiées, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage quelconque indu, pourra être puni de deux ans d'emprisonnement, et d'une peine d'amende de 30 000 euros (art 441-6 Code Pénal). De plus, cette personne se verra exclue de tous les dispositifs régionaux sur une durée ***d'un an et en cas de récidive à 5 ans***, à compter de la date de constatation de l'acte.

**ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS ET LES DOSSIERS ENVOYÉS PAR VOIE POSTALE SERONT REJETÉS SANS EXAMEN, SANS POSSIBILITÉ DE RÉGULARISATION ET SANS POSSIBILITÉ DE FORMULER UNE NOUVELLE DEMANDE.**

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'HÉBERGEMENT

**Je soussigné(e) Mme/M. (\*)**.....

né(e) le : .....

*Nom(s), Prénom(s)*

demeurant.....

*Adresse complète*

certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

**Mme/M. (\*)**.....

né(e) le : .....

*Nom(s), Prénom(s)*

demeurant.....

*Adresse complète*

(\*) Rayer la mention inutile

Fait à ....., le.....

**Signature et date obligatoires**

*NB : Cette attestation doit être transmise avec la pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité et le justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeur.*

## 5. PROCURATION

### LE VOYAGEUR DONNERA IMPÉRATIVEMENT PROCURATION À UNE PERSONNE RÉSIDANT À LA RÉUNION QUI DEVRA :

- DEMANDER L'INSTRUCTION DU REMBOURSEMENT DU BILLET RESSOURCEMENT DANS UNE ANTENNE DE LA RÉGION À LA RÉUNION;

#### **ATTENTION :**

- LA PERSONNE MANDATÉE DOIT ÊTRE FRANÇAISE, MAJEURE ET RÉSIDER IMPÉRATIVEMENT À LA RÉUNION ;
- UNE PERSONNE NE PEUT ÊTRE MANDATÉE QUE POUR UN MAXIMUM DE 4 DEMANDES DE BON AU TOTAL PAR ANNÉE CIVILE ;
- LES DOSSIERS TRANSMIS PAR VOIE POSTALE OU COURRIEL À LA RÉGION RÉUNION NE SERONT PAS INSTRUITS ;

Je soussigné(e) Mme/M. (\*)..... né(e)

le : .....

(\*) Rayer la mention inutile (Nom de naissance et Prénom du voyageur)

demeurant.....

(Adresse du lieu d'études)

donne procuration pour l'instruction de ma demande au titre de l'aide au voyage aller/retour de la Région Réunion à :

Mme/M. (\*)..... né(e)

le : .....

(\*) Rayer la mention inutile (Nom de naissance et Prénom du mandataire)

résidant.....

(Adresse de La Réunion obligatoire)

à l'effet de réaliser en mon nom et pour mon compte les formalités relatives au Remboursement du Billet de Ressourcement Etudiant auprès de la Région Réunion

### Informations complémentaires du porteur de la procuration (mandataire) :

Numéro de téléphone portable : ..... Numéro de Téléphone fixe : .....

Courriel : .....@.....

Numéro de carte nationale d'identité valide:.....

ou de Passeport valide : .....

### Pièces concernant le mandataire à fournir obligatoirement :

- Copie de la pièce d'identité du mandataire et son original (carte nationale d'identité française ou passeport français en cours de validité) ;
- Copie de justificatif de domicile à La Réunion de moins de 6 mois au nom du mandataire et son original (facture eau, électricité, téléphone fixe, téléphone portable, contrat de bail de moins d'un mois, quittance de loyer, assurance habitation).

NB : Le justificatif de domicile du mandataire doit être obligatoirement libellé à son nom. Le livret de famille sera demandé dans certains cas.

<u>VOYAGEUR</u>	<u>MANDATAIRE</u>
- Je certifie l'exactitude des informations me concernant ; - Je certifie donner procuration à : Mme/M..... (Nom de naissance et Prénom du mandataire) pour me représenter dans les démarches de demande de bon au titre de l'aide au voyage Aller/Retour Métropole – Réunion.	- Je certifie l'exactitude des informations me concernant ; - J'accepte le mandat de : Mme/M..... (Nom de naissance et Prénom du voyageur) pour le/la représenter dans les démarches de demande de bon au titre de l'aide au voyage Aller/Retour Métropole – Réunion.
<u>Date et signature</u> <u>obligatoire du voyageur ou</u> <u>de son représentant légal</u>	<u>Date et signature</u> <u>obligatoire du mandataire</u>

## **SITES D'ACCUEIL**

**Horaires d'ouverture : Du lundi au Jeudi de 8h00 à 15h00  
Le vendredi de 8h00 à 12h00**

**Numéro de téléphone spécial continuité : 02 62 67 18 95**

**Mail : [continuiteterritoriale@cr-reunion.fr](mailto:continuiteterritoriale@cr-reunion.fr)  
(Ne pas envoyer de dossier de continuité territoriale à cette adresse)**

**Site Internet : [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)**